



la lettre #70

décembre 2009 – janvier 2010

- _ Clôture des 20 ans de Collège au cinéma
- _ Le compte de soutien en 2010
- _ Premiers résultats de la campagne de pré-adhésion au fonds de mutualisation proposé par le CNC
- _ Entretien avec l'Agence du court métrage

sommaire

éditorial – p 2

à la une – pp 3-5

- _ Fréquentation en salles
- _ Entrée en vigueur du crédit d'impôt international
- _ Premiers résultats de la campagne de pré-adhésion au fonds de mutualisation proposé par le CNC
- _ Un an de soutien du CNC à la production en relief

dossier – pp 6-7

Le compte de soutien en 2010

focus – p 8

Entretien avec l'Agence du court métrage

en bref – p 9

publications – p 10

agenda du Centre – p 11



En couverture :

Un prophète de Jacques Audiard, bénéficiaire de l'aide au développement du CNC, Grand prix au Festival de Cannes, a reçu le prix Louis-Delluc 2009 du meilleur film français, le 11 décembre dernier. © UGC Distribution.

éditorial

Le ministre de l'Éducation Nationale, Porte-parole du gouvernement, le ministre de la Culture et de la Communication, le CNC et la Cinémathèque française se sont associés pour célébrer, le 10 décembre dernier, les 20 ans de Collège au cinéma. Depuis sa création sur une idée originale de la Fédération nationale des cinémas français, 8 millions de collégiens ont bénéficié de ce dispositif d'éducation artistique au cinéma, piloté par le CNC, qui propose aujourd'hui un catalogue d'une cinquantaine de films. Chaque année, plus de 500 000 élèves du collège ont la possibilité d'aiguiser leur sens critique et leur curiosité autour de trois films projetés en salle. Ils commencent ainsi à construire, grâce à leurs enseignants, une mémoire cinématographique commune. Il est fondamental aujourd'hui, à l'heure où les écrans se multiplient, où les modes d'accès aux images changent, d'initier les jeunes générations qui feront le public de demain à la magie des salles de cinéma. Une journée et une soirée ont ainsi été organisées à la Cinémathèque française pour témoigner du caractère exemplaire de Collège au cinéma et remercier, pour leur engagement, l'ensemble des partenaires qui ont, tout au long de l'année 2009, célébré ce 20^e anniversaire. En effet, au cours de l'année 2009, sous l'impulsion de l'Assemblée des départements de France, de la FNCF et du CNC, exploitants de salle, associations, conseils généraux, élèves, enseignants, acteurs locaux du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Éducation Nationale ont organisé des manifestations pour fêter cet anniversaire. Ces événements, soutenus notamment par les Conseils généraux, ont été parrainés par des réalisateurs français et étrangers qui ont accepté de participer aux 20 ans de Collège au cinéma. Nombre d'entre eux sont ainsi allés à la rencontre des collégiens, dans 40 départements qui ont organisé des moments particuliers autour de ce dispositif.

Cette journée du 10 décembre a permis d'accueillir à la Cinémathèque française des collégiens qui ont pu participer à des ateliers pédagogiques autour du thème « Rebelles au cinéma », puis assister à la projection d'un film de long métrage en lien avec le thème des ateliers, *À bout de course* de Sydney Lumet. Ils ont également eu l'occasion de découvrir la magnifique exposition « Lanterne magique et film peint, 400 ans de cinéma ». Une table ronde à l'intention du public adulte impliqué dans l'éducation au cinéma s'est parallèlement réunie autour de la question « Comment le cinéma vient aux adolescents aujourd'hui ». En présence de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, la soirée a été l'occasion de projeter le film de Claude Berri, *Le Vieil homme et l'enfant*, un des films du catalogue Collège au cinéma. Claude Berri, dont je salue la mémoire, avait accepté d'être membre du comité de parrainage des 20 ans de Collège au cinéma.

Véronique Cayla,
Présidente du CNC

baromètre publicitaire



Véronique Cayla, Présidente du CNC et Jacques Fansten, parrain de Collège au cinéma. © Farida Bréchémier / CNC.

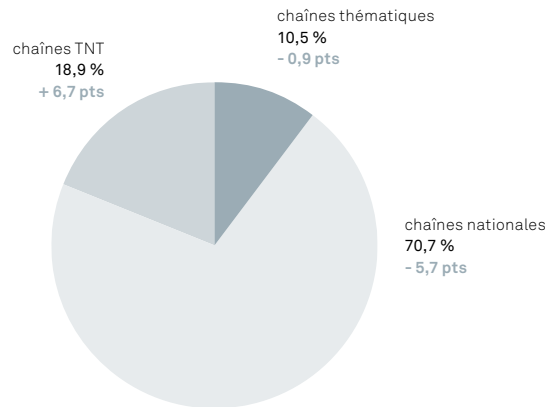
	2009	2008	évolution
télévision ¹	6 748,8	6 574,1	+ 2,7 %
chaînes nationales	4 402,2	4 586,2	- 4,0 %
chaînes TNT	1 174,8	740,7	+ 58,6 %
chaînes thématiques	653,2	682,5	- 4,3 %

Investissements publicitaires bruts (cumul janvier – novembre en M€)

¹ Y compris parrainage TV.
Source : TNS MI.



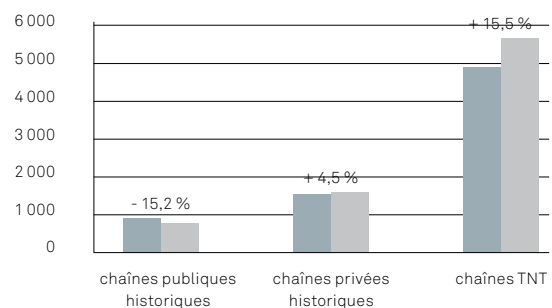
Patrice Leconte, Magaly Richard-Serrano et Jean-Paul Rappeneau, parrains de Collège au cinéma. © Farida Bréchémier / CNC.



Part de marché – publicité TV (évolution jan-nov 2008 – jan-nov 2009)



Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication entouré de Costa Gavras, Président de la Cinémathèque française et des parrains de Collège au cinéma Agnès Varda, Euzhan Palcy, Jean-Paul Rappeneau et Patrice Leconte. © Farida Bréchémier / CNC.



Volumes de publicité diffusée à la télévision évolution jan-nov 2008 - jan-nov 2009, en heures

■ jan-oct 2008 ■ jan-oct 2009

Fréquentation en salles

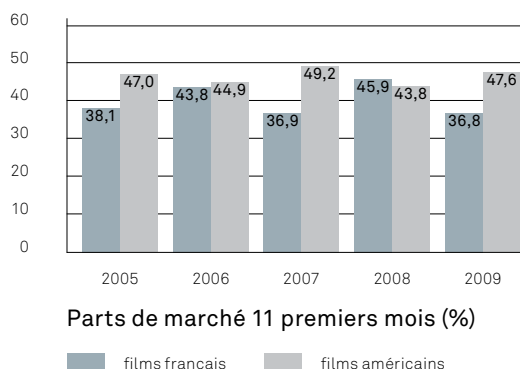
Selon les dernières estimations de la direction des études, des statistiques et de la prospective, la fréquentation cinématographique atteint 20,8 millions d'entrées au mois de novembre 2009, soit 14,8 % de plus qu'en novembre 2008. 178,7 millions d'entrées ont été réalisées au cours des onze premiers mois de l'année, soit 4,0 % de plus que sur la période janvier-novembre 2008. Sur les 12 derniers mois écoulés, les entrées dans les salles sont estimées à 196,58 millions, ce qui constitue une progression de 3,8 % par rapport aux 12 mois précédents.

La part de marché des films français est estimée à 36,8 % sur les onze premiers mois de 2009, contre 45,9 % sur les onze premiers mois de 2008.

Sur les 12 derniers mois, elle est estimée à 37,2 %.
Sur les onze premiers mois de 2009, la part de marché du film américain serait de 47,6 % et celle des autres films de 15,6 %.

	2009	2008	évolution
novembre	20,80	18,12	+ 14,8 %
11 premiers mois	178,73	171,86	+ 4,0 %
12 derniers mois (dec.08 à nov.09)	196,58	189,35	+ 3,8 %

Entrées (millions)



Parts de marché 11 premiers mois (%)

■ films français ■ films américains

Entrée en vigueur du crédit d'impôt international

Les décrets d'application du crédit d'impôt international ont été publiés le 1^{er} décembre dernier au Journal Officiel. Le dispositif est donc entré en application. Les producteurs exécutifs peuvent adresser leurs

demandes d'agrément au CNC, en téléchargeant le modèle de dossier sur le site du CNC à l'adresse www.cnc.fr/c2i.

Les premiers agréments seront délivrés avant la fin de l'année. À titre exceptionnel, pour les œuvres réalisées en 2009, les dépenses engagées depuis le 1^{er} janvier 2009 pourront être prises en compte dans l'assiette de calcul du crédit d'impôt. Les dossiers correspondants devront être déposés au CNC avant le 2 mars 2010.

Le crédit d'impôt international (C2I) concerne les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (unitaires ou séries) de fiction ou d'animation dont la production est initiée par une société étrangère et dont tout ou partie de la fabrication a lieu en France. Ces œuvres doivent réaliser au moins 1 M€ de dépenses en France et, pour une œuvre de fiction, comporter au moins cinq jours de tournage.

Le crédit d'impôt peut atteindre 4 M€ par œuvre. Le C2I est accordé au producteur exécutif chargé, conformément au contrat le liant avec le producteur étranger, de réunir les moyens et d'assurer la gestion du tournage ou de la fabrication de l'œuvre en France. Son bénéfice est conditionné à l'agrément de l'œuvre concernée par le CNC.

Les œuvres agréées doivent comporter des éléments rattachés à la culture, au patrimoine ou au territoire français, conformément au barème de points spécifique à chaque genre (fiction ou animation). En particulier, on assimile à des œuvres d'animation les œuvres en prise de vues réelles dans lesquelles au moins 25 % des plans, soit en moyenne deux plans et demi par minute, font l'objet d'un traitement numérique conséquent.

L'agrément donne droit au bénéfice du crédit d'impôt à la fin de chaque exercice fiscal. Dans le cas où l'impôt sur les sociétés dû par la société de production exécutive est inférieur au montant du crédit d'impôt, l'administration fiscale verse la différence à la société de production exécutive. Il est possible d'escompter cette créance auprès d'organismes financiers dans les conditions prévues par la loi.

Le crédit d'impôt représente 20 % des :

- _ salaires et rémunérations des auteurs et artistes interprètes, et des charges sociales afférentes ;
- _ salaires et rémunérations des personnels, et des charges sociales afférentes ;
- _ dépenses liées au recours aux industries techniques ;
- _ dépenses liées au transport et à la restauration ;
- _ dépenses d'amortissement.

Premiers résultats de la campagne de pré-adhésion au fonds de mutualisation proposé par le CNC

Le CNC prévoit de mettre en place un fonds de mutualisation destiné à financer l'équipement numérique des salles de cinéma à côté des autres modèles de financement. En cours d'examen par les autorités nationales et communautaires de la concurrence, ce fonds sera alimenté par les contributions

des distributeurs et destiné à couvrir une partie des investissements des exploitants qui y adhèreraient. Il pourra ainsi constituer une source majeure de financement à côté des apports propres des exploitants et des aides publiques, tant locales que celles du CNC. Pour pouvoir disposer d'une évaluation, la plus précise possible, de la population des exploitants qui souhaiteraient y adhérer, le CNC a lancé, début novembre, une campagne de pré-adhésion auprès de plus de 2100 établissements cinématographiques de France demandant aux exploitants de répondre jusqu'au 30 novembre 2009.

À cette date, plus de la moitié des établissements soit 1 208 cinémas qui représentent près de 2 600 écrans ont ainsi manifesté leur volonté d'adhérer à ce fonds. Ces résultats sont encourageants au regard de l'hypothèse maximale de 3000 à 3500 salles que le CNC avait retenue. Ces résultats sont également encourageants car ils

montrent une large variété dans le profil des exploitants qui ont décidé de pré-adhérer — allant des multiplexes indépendants ou de mini circuits aux mono-écrans — et traduisent bien la diversité du parc de salles français. Les salles classées art et essai sont particulièrement bien représentées puisque près des 3/4 de ces établissements ont décidé de pré-adhérer au fonds de mutualisation.

Le CNC note en revanche une légère sous représentation des salles municipales dans le panel des pré-adhérents, une situation qui s'explique en partie par les délais qu'implique la procédure de décision des municipalités. Afin de permettre à toutes les salles qui le souhaiteraient, et en particulier aux salles municipales, de pré-adhérer au fonds de mutualisation, le CNC a donc décidé de laisser les inscriptions ouvertes jusqu'à la fin de l'année.

Le CNC examine les conséquences de ces résultats sur les modalités concrètes du dispositif et précisera prochainement ses paramètres pour permettre aux distributeurs de confirmer leur intérêt pour le fonds.

Un an de soutien du CNC à la production en relief

La production de films en relief suscite actuellement un fort intérêt notamment du fait du déploiement amorcé de la projection numérique en salles. Une quinzaine de films en relief, surtout dans le domaine de l'animation, sont sortis en salle en 2009 et autant sont déjà annoncés pour 2010.

Depuis juin 2008, le CNC accompagne la production de courts métrages en relief ainsi que le développement et la production de longs métrages en relief, qu'ils soient d'animation, de fiction ou de documentaire.

Le soutien du CNC à la production en relief s'inscrit dans le cadre de l'aide aux nouvelles technologies en production (gérée par la direction du multimédia et des industries techniques) qui vise à accompagner la prise de risque des producteurs audiovisuels et de cinéma (longs et courts métrages) qui font appel à des techniques innovantes (effets spéciaux numériques, images de synthèse, mise au point de procédés spécifiques).

Elle est attribuée sous la forme d'une subvention sélective et prend en compte les dépenses afférentes à l'utilisation et au développement de ces nouvelles technologies.

À ce titre, douze projets ont déjà été soutenus pour un montant d'aide avoisinant 1M€.

Par ailleurs, des aides peuvent être accordées aux prestataires techniques non seulement pour soutenir les travaux de recherche et développement nécessaires à l'adaptation au relief des chaînes de production, mais aussi pour tous les investissements indispensables rendant disponibles les caméras et les outils de visualisation du relief aussi bien sur les lieux de tournage que lors de la post-production.

Film	Producteur	Genre
<i>Au-delà des limites / Beyond Limits</i>	Camera lucida	documentaire
<i>Cendrillon</i>	Hérold & Family	animation
<i>Gravity 3d</i>	Bonne pioche production / Monkey Pack films	documentaire
<i>La Nuit des enfants rois</i>	Fidélité / Onyx Films	animation
<i>Le Cirque invisible</i>	Wallworks	fiction / récréation de spectacle vivant
<i>Le Sacrifice de K'iid Kiyass</i>	Cinedoc films	documentaire
<i>L'Écoute aux portes</i>	99% Animation	animation
<i>Mice a Cat & Men / Des souris, (un chat) et des hommes</i>	À droite de la lune	animation
<i>Occho Kochoi</i>	Teamto	animation
<i>Oro</i>	Toys film	animation
<i>Pina</i>	EuroWide Film Production	documentaire / récréation de spectacle vivant
<i>Sea Rex</i>	N3Dland	animation

Les films soutenus au titre du relief dans le cadre de l'aide aux nouvelles technologies en production

Le compte de soutien en 2010



Un village français, fiction télévisée bénéficiaire du COSIP du CNC.
© Charlotte Schousboe, France 3.



Qu'un seul tienne et les autres suivront de Léa Fehrer, bénéficiaire de l'avance sur recettes. © Rezo Films.



Salle de cinéma *Le Paris* (Caudebec-en-Caux), classée Art et essai.
© FNCF/ADRC.

Les recettes du compte de soutien

Les soutiens au cinéma et à l'audiovisuel sont financés par trois taxes principales :

- _ la taxe sur le prix des places de cinéma : la recette prévisionnelle de 121,35 M€ correspond à une prévision de 185 millions d'entrées en 2010 ;
- _ la taxe sur les services de télévision, dont l'assiette a été élargie en 2008 à la distribution de services de télévision : les prévisions de recette s'établissent à 422,31 M€, en progression de 8,15 % par rapport à 2009. Grâce au transfert du recouvrement de cette taxe au CNC à partir du 1^{er} janvier 2010, le compte de soutien bénéficiera de l'économie des frais de collecte auparavant prélevés par l'administration des impôts ;
- _ la taxe sur la vidéo et la vidéo à la demande est estimée à 32,17 M€.

Les autres recettes diverses abondant le compte de soutien (taxe sur la diffusion de films pornographiques...) sont évaluées à 0,05 M€.

Les dépenses de soutien

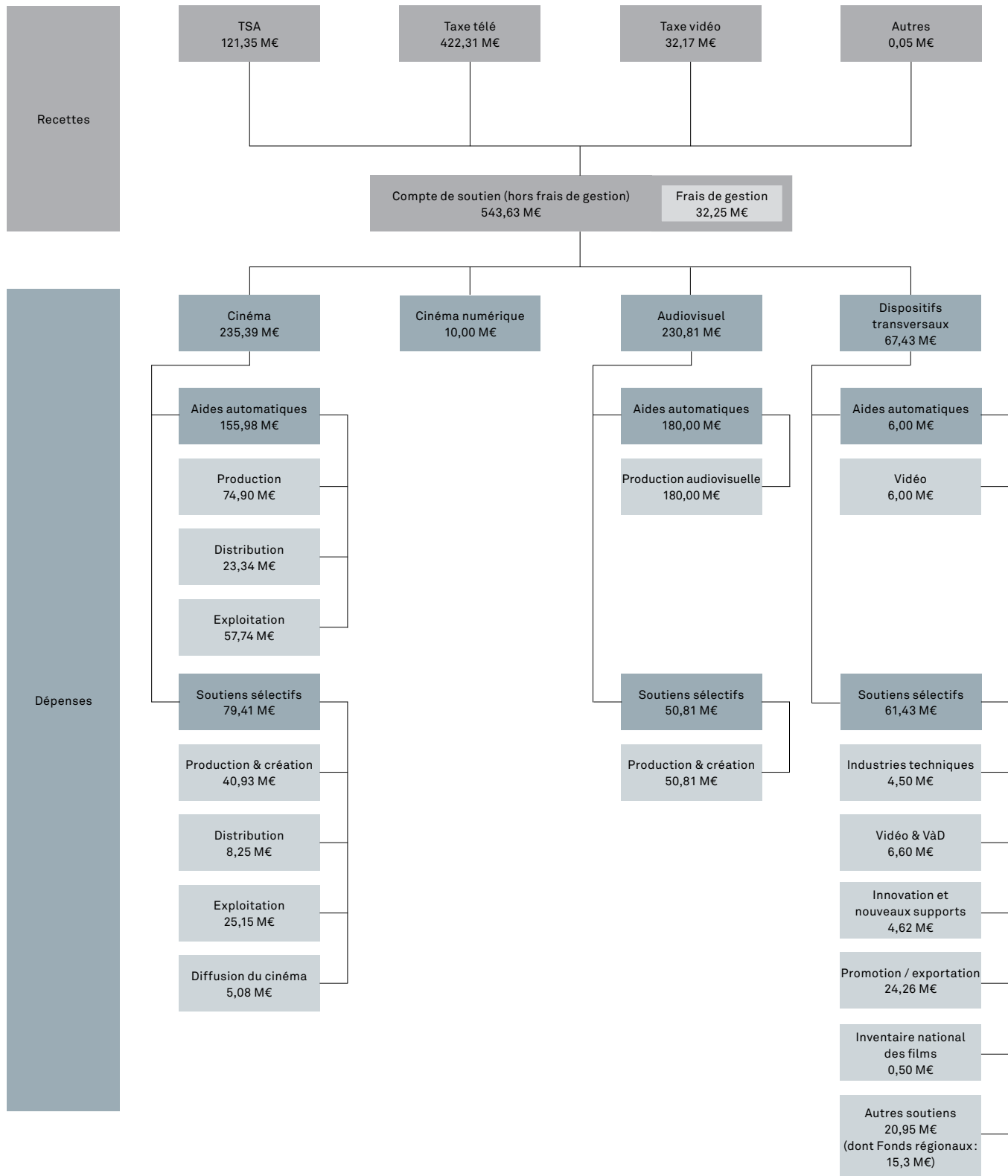
Les ressources du compte de soutien (hors frais de gestion) passent de 513,62 M€ en 2009 à 543,63 M€ en 2010, soit une hausse de 5,84 %.

341,98 M€ sont consacrés aux aides automatiques.

Les soutiens sélectifs sont dotés de 201,65 M€.

Les axes majeurs pour 2010 sont :

- _ le maintien de l'effort en faveur de la production audiovisuelle ;
- _ l'accompagnement du passage au numérique des salles de cinéma ;
- _ le renforcement de l'avance sur recettes et de l'aide aux auteurs ;
- _ le soutien à la distribution de films et aux salles Art et essai ;
- _ le soutien au développement d'une offre légale de films en vidéo à la demande ;
- _ le lancement d'un inventaire national des films de long métrage français.



Recettes et dépenses du compte de soutien en 2010

focus : Entretien avec l'Agence du court métrage

L'Agence du court métrage, créée en 1983 dans le but de promouvoir et favoriser la diffusion du film court, permet de faire le lien entre ceux qui font les films courts et ceux qui les montrent. Un des dispositifs phare de l'Agence, le Réseau alternatif de diffusion plus communément appelé RADI, fête cette année ses 20 ans. Pour en savoir plus sur ce service pour les exploitants, la lettre du CNC a rencontré l'équipe de l'Agence du court métrage, présidée par Philippe Pilard, qui a pour délégué général Philippe Germain et dont le responsable du pôle diffusion est Didier Kiner.

Le RADI fête ses 20 ans... pouvez-vous nous rappeler brièvement son fonctionnement ?

Le RADI est un service d'abonnement que nous avons mis en place afin de renforcer la diffusion de courts métrages dans les salles Art et essai. L'idée est de proposer aux salles l'accès, à raison d'un film par semaine, à un catalogue de courts métrages de qualité en échange d'une cotisation annuelle de 1200 euros. Le catalogue comprend près de 250 films, français ou étrangers, renouvelés chaque année par une commission composée d'exploitants du réseau. Les droits d'exploitation des films sont acquis par l'Agence pour une durée de 5 ans. Nous renouvelons donc chaque année 1/5^e du catalogue. L'accès au RADI peut également se faire par le biais de prix décernés lors du Circuito off de Venise et du Short Film Corner à Cannes.

Quel bilan tirez-vous de l'action du RADI ?

Un quart des établissements Art et essai sont aujourd'hui adhérents du RADI. En 2009, nous comptons ainsi 283 salles abonnées. Nous avons réussi au fil des années à fidéliser un parc de salles conséquent en développant l'intérêt des exploitants pour les programmes courts. Nous cherchons à les impliquer dans le choix des films afin de développer leur intérêt pour ce type de programmation qui leur offre un champ d'expression et de partage complémentaire du film qu'elle précède. C'est l'occasion de proposer un parallèle entre deux films, et d'exprimer une sensibilité de programmeur qui crée également le lien avec le spectateur. C'est ainsi que nous parvenons à fidéliser la plupart de nos adhérents.

Quel est aujourd'hui l'objectif du RADI ?

Nous souhaiterions évidemment étendre notre réseau d'adhérents, mais le potentiel de développement est restreint. Le RADI s'adresse aux salles qui disposent d'une véritable liberté de programmation, ce qui n'est pas le cas de la plupart des salles commerciales, et notamment des multiplexes, qui fonctionnent sur la base d'une exploitation intensive.

Néanmoins, nous estimons qu'il est encore possible de recruter de nouveaux adhérents. Nous envisageons aujourd'hui d'élargir notre cible et de démarcher de nouvelles salles du mouvement Art et essai.

Par ailleurs, nous travaillons constamment au développement de nouveaux outils afin de faciliter le travail de programmation de nos adhérents. Nous avons ainsi mis en ligne en 2006 le catalogue sur le site de l'Agence du court métrage et perfectionné le moteur de recherche déjà disponible sur le catalogue cédérom créé en 2003.

Comment l'Agence envisage-t-elle le passage au numérique ?

Notre premier objectif a d'abord été la numérisation de notre fonds. Cet objectif est aujourd'hui atteint grâce à l'accord que nous avons conclu avec la Bibliothèque nationale de France (BnF). En ce qui concerne la diffusion, nous ne disposons évidemment pas des ressources nécessaires à la duplication de nos films en haute définition. Si les producteurs ne nous fournissent pas de copie numérique, nous ne pourrions proposer aux exploitants que les copies issues de la politique de numérisation conclue avec la BnF.

En dehors du numérique, quels sont aujourd'hui les principaux objectifs de l'Agence ?

Nous souhaitons renforcer notre action à l'international. À ce titre nous développons actuellement un projet de programme constitué de films issus des 27 états membres de l'Union européenne, qui relaie l'initiative du Festival Itinérances d'Alés. Parallèlement à ces nouveaux projets, nous continuerons avant tout à remplir notre mission première, à savoir favoriser l'existence d'une économie pérenne du court métrage, sa diffusion et sa reconnaissance en tant qu'œuvre. Une voie d'accès à de nouveaux auteurs et à de nouvelles pratiques de diffusion a d'autre part été ménagée en ouvrant, il y a maintenant deux ans, notre fonds aux films réalisés et diffusables sur support vidéo.



Philippe Germain, délégué général, Olivier Payage, programmeur RADI, Rémi Bonnot, directeur administratif et Karim Allag, responsable du RADI.
© Sylvain Baldus.

Réunion d'information pour les industries techniques

Dans le cadre de la mission d'audit confiée à Jean-Frédéric Lepers et Christian Ninaud, les industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel étaient conviées au CNC, le mardi 8 décembre dernier, à une réunion de présentation des dispositifs d'accompagnement fiscaux et sociaux des entreprises afin de faire face à leurs besoins de trésorerie et de financement en fonds propres.

Les intervenants — Nicolas Jacquet, directeur général de la médiation du crédit aux entreprises, Jacques Mary, délégué régional au commerce et à l'artisanat d'Île-de-France, Serge Monbec, directeur des affaires économiques de la recette générale des finances de Paris et Yannick Pécherand, chargé d'affaires Oséo Innovation — ont présenté la panoplie des outils mis en oeuvre par la puissance publique et susceptibles d'être mobilisés par les industries techniques, confrontées à de fortes difficultés conjoncturelles et aux mutations structurelles liées à la numérisation de l'ensemble de la filière cinématographique et audiovisuelle.

Le développement cross-média : un enjeu stratégique pour les acteurs de l'animation

La Cité de l'image en mouvement d'Annecy (Citia) organise du 13 au 15 janvier prochain un Forum Blanc au Grand-Bornand. Soutenu par le CNC, ce Forum Blanc, événement d'envergure internationale proposera aux acteurs des secteurs de l'animation, du jeu vidéo, du broadcast, des nouveaux services interactifs et de la téléphonie mobile un tour d'horizon complet des problématiques liées aux développements cross-média par le biais de courtes interventions d'experts internationaux, de retours d'expériences, de débats et d'échanges qui permettront d'aborder tous les aspects de cette thématique sous les angles artistique, économique, de la fabrication et de l'innovation.

Numérisation des salles de patrimoine

Les conclusions rendues par Martine Esquirov à l'issue de la réflexion que lui a confiée Véronique Cayla, sur la numérisation des salles de patrimoine ont été publiées. Il en ressort que le passage au numérique de ces salles pourra s'effectuer via le fonds de mutualisation prévu par le CNC, avec d'éventuelles adaptations liées à leur spécificité qui seront à déterminer dans le cadre du fonds sur la base notamment des réflexions de Martine Esquirov. La seconde conclusion majeure est que la disponibilité des films de patrimoine en numérique est la première contrainte qui doit être levée pour que ces salles puissent être utilement numérisées. Tel est l'objet du plan de numérisation des films proposé par le CNC au ministre de la Culture et de la Communication dans la perspective du grand emprunt.

Ces conclusions sont disponibles sur www.cnc.fr

La Fête du cinéma d'animation 2009

Créée en 2002 pour commémorer la date de la première projection publique du théâtre optique d'Émile Reynaud, au Musée Grévin, le 28 octobre 1892, la Journée mondiale du cinéma d'animation a pour vocation de célébrer la diversité de cet art sous toutes ses formes et de favoriser la rencontre entre les créateurs et les publics les plus larges possibles, y compris adultes. Déclinée en France sous l'appellation « Fête du cinéma d'animation » et coordonnée par l'Association française du cinéma d'animation (Afca), la 8^e édition s'est déroulée du 16 au 31 octobre dernier.

Les programmeurs et les publics étaient au rendez-vous et la présence du Studio Folimage, invité d'honneur 2009, a renforcé le rayonnement de la manifestation qui confirme sa place d'événement annuel fédérateur dans le calendrier des lieux participants.

En 2009, près de 90 000 spectateurs ont été touchés ; 220 lieux ont participé (cinémas, bibliothèques, associations culturelles, centres culturels français...) et plus de 330 événements (rencontres avec des réalisateurs, tables-rondes, ateliers, ciné-concerts) ainsi que des centaines de projections de courts et longs métrages (dont 35 séances en avant-première) ont été organisées.

Frédéric Bereyziat nommé directeur des affaires européennes et internationales du CNC

Véronique Cayla a nommé Frédéric Bereyziat, directeur des affaires européennes et internationales, le 7 décembre dernier.

Il remplace Roland Husson qui rejoint la direction du développement des médias (DDM) pour assurer les fonctions de sous-directeur de la communication audiovisuelle.

Frédéric Bereyziat, 36 ans, est diplômé de l'École des Hautes Études commerciales (HEC) et de l'Université de Cologne (Allemagne). À sa sortie de l'ENA en 2001 (promotion Nelson Mandela), il est nommé auditeur puis, en 2004, maître des requêtes au Conseil d'État. Il a conseillé, dans ce cadre, le directeur du développement des médias (2004) et contribué à préfigurer la chaîne d'information internationale France 24, sous la responsabilité du député-maire de Cannes, Bernard Brochand. Il était, depuis 2005, détaché au ministère des Affaires étrangères et européennes, où il exerçait en dernier lieu les fonctions d'adjoint au sous-directeur en charge du Proche-Orient.

publications

Les circuits itinérants

La direction des études, des statistiques et de la prospective du CNC a réalisé avec le service de l'exploitation de la direction du cinéma, une étude sur les circuits itinérants. Cette étude présente, pour la première fois, une analyse de l'évolution du nombre de circuits itinérants, de leur couverture géographique, de leur programmation et de leur fréquentation.

En 2008, 131 circuits itinérants sont actifs soit 6,3 % du parc d'établissements cinématographiques. Ils desservent 2 351 lieux de projections différents. La grande majorité (68,0 %) des points de projection des circuits itinérants se situent dans des salles des fêtes.

En 2008, les circuits itinérants programment 36 715 séances, réalisent 1,54 million d'entrées et génèrent 6,00 M€ de recettes guichets. Le parc de circuits itinérants représente ainsi 0,56 % des séances, 0,81 % des entrées et 0,53 % des recettes réalisées par l'ensemble des établissements cinématographiques français. La recette moyenne par entrée des circuits itinérants s'élève à 3,91 € en 2008, contre 6,01 € tous cinémas confondus. 72,6 % des circuits itinérants programment moins de sept séances hebdomadaires (soit moins d'une séance par jour) en 2008 et 93,2 % en proposent moins de 14 (moins de deux séances par jour). À titre de comparaison, 32,5 % des cinémas français organisent moins de sept séances par semaine et 52,5 % moins de 14.

En termes d'entrées, 58,1 % des circuits itinérants réalisent moins de 10 000 entrées en 2008 (56,0 % en 1999), contre 27,4 % de l'ensemble du parc des cinémas (30,6 % en 1999).

Parallèlement, 77,1 % des circuits itinérants génèrent moins de 75 000 € de recettes guichets en 2008 (79,9 % en 1999), contre 67,7 % des établissements mono-écrans (73,0 % en 1999) et 42,0 % tous cinémas confondus (47,0 % en 1999).

En 2008, les circuits itinérants programment 949 films différents (inédits ou pas), soit 18,7 % de l'ensemble des films exploités sur le territoire français. En dix ans, le nombre de films projetés par ces circuits augmente de 59,0 %, contre + 22,1 % pour l'ensemble des cinémas. Parmi les films proposés par les circuits itinérants en 2008, 47,2 % sont français, 25,1 % sont américains, 18,1 % sont européens non français et 9,6 % sont non européens et non américains. En 2008, 67,2 % des films projetés par les circuits itinérants sont recommandés Art et essai. Sur l'ensemble des cinémas français, ces films représentent 69,7 % de l'offre. Parmi les films exploités par les circuits itinérants, 35,5 % sont des films sortis dans l'année (11,0 % de l'offre tous cinémas confondus).

www.cnc.fr – décembre 2009



Protocole interministériel *Passeurs d'images*

Le nouveau protocole interministériel *Passeurs d'images* (ex *Un été au ciné-Cinéville*) vient d'être signé entre le Secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication, le Secrétaire général du Comité interministériel des villes, le Directeur général de l'AcSé, le Directeur de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative et la Présidente du CNC. Il vient consolider les modalités de ce dispositif d'éducation à l'image sur le hors temps scolaire lancé en 1991, qui s'est développé sur l'ensemble du territoire en prenant en compte de manière prioritaire les jeunes les plus éloignés de l'offre culturelle.

Ce protocole largement diffusé devrait permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs culturels et sociaux et les inciter à créer et développer des actions d'éducation à l'image auprès de publics ciblés. Le protocole laisse une large place aux initiatives sur le terrain et confie aux coordinations régionales la mission de valider ces actions. Le lancement du nouveau protocole a eu lieu le 18 décembre dernier lors des Rencontres nationales *Passeurs d'images* organisées au Forum des images à Paris par Kyrnéa International, coordination nationale du dispositif.

www.cnc.fr – décembre 2009

agenda du Centre

limite de dépôt des dossiers

4 au 8 janvier

Commission d'aide au développement de projet de film de long métrage

7 janvier

Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle
Fiction, aide à l'écriture

8 janvier

Commission du compte de soutien à l'industrie des programmes (Cosip)

11 janvier

Commission d'aide au programme d'entreprise de production de films de court métrage

15 janvier

DICRéAM – Disposition pour la création artistique multimédia
Maquettes et productions

18 janvier

Commission d'aide sélective à l'édition vidéo (inscription des dossiers par courrier électronique)

Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle
Animation, aide à l'écriture

Soutien financier aux industries techniques

22 janvier

Commission d'aide aux projets pour les nouveaux médias, le cinéma et la télévision

Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle
Animation, aide au développement

27 janvier

Commission d'aide sélective à la distribution de films réédités

événements

14 au 18 janvier

11^e Rendez-vous d'Unifrance – Paris

21 au 31 janvier

Festival du film de Sundance – Park City, États-Unis

22 au 31 janvier

22^e Festival premiers plans d'Angers

26 au 27 janvier

8^e Salon du cinéma professionnel - IDIFF – Paris

26 au 31 janvier

23^e Festival international de programmes audiovisuels - FIPA – Biarritz

7^e Festival international du film documentaire océanien - FIFO – Tahiti

26 janvier au 2 février

16^e Festival international du film asiatique
Cinémas d'Asie – Vesoul

29 janvier au 6 février

32^e Festival du court métrage de Clermont-Ferrand

2 au 7 février

23^e Rencontres cinéma de Manosque - Du réel à l'imaginaire

3 au 5 février

Imagina – Monte Carlo

3 au 7 février

12^e Festival international du film de télévision de Luchon

3 au 16 février

20^e Festival Cinéma jeune public - Ciné junior 94 – Val de Marne

9 au 16 février

21^e Festival Travelling - Clair Obscur – Rennes

11 au 21 février


60^e Festival international du film de Berlin

16 février

2^{de} Rencontre CNC-SACD – Paris

26 février

35^e Cérémonie des Césars – Paris



la lettre du CNC #70
décembre 2009 – janvier 2010

une publication du Centre national
du cinéma et de l'image animée
12 rue de Lübeck 75784 Paris Cedex 16
Tél. 01 44 34 34 40 / Fax 01 44 34 34 73
www.cnc.fr

Directrice de la publication
Véronique Cayla

Coordination générale
Milvia Pandiani-Lacombe
Marc-Antoine Chaumien

Secrétaire de rédaction
Ariane Nouvet

Comité de rédaction
Eric Busidan, Corisande Bonnin, Marc-Antoine Chaumien,
Elsa Comby, Benoît Danard, Antoine Delahousse,
Steeve Desgagné, Julien Ezanno, Laetitia Facon-Soret,
Stéphanie Gavardin, Caroline Jeanneau, Valérie Lépine-
Karnik, Julie Lethiphu, Éric Le Roy, Clément Malherbe,
Catherine Merlhiot, Milvia Pandiani-Lacombe,
Laurence Peyré

Ont participé à ce numéro
Patricia Belluire, Frédéric Bereyziat, Camille Dauvin,
Isabelle Gérard-Pigeaud, Baptiste Heynemann

Conception
Atelier de création graphique, Paris

Impression
Bialec, Nancy

Dépôt légal à parution ISSN : 1762-4789
Reproduction autorisée avec mention d'origine

